

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 19/04/2024

*Date d’Affichage : 19/04/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L’an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND Madame Nadine DAGUENET, Madame Murielle FANOUILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Étaient absents excusés :

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Fodé DIARRA pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur David DUMEUNIER, Madame DANQUAH Muriel, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Madame Murielle FANOUILLERE a été désignée Secrétaire de séance.

**DEL7 TARIFS DE LOCATION DE MATERIEL ET ESPACE POUR
EVENEMENT PRIVATIF ET DE LOISIRS**

Le Conseil Municipal de Margency,

Après avoir entendu l’exposé de Monsieur le Maire qui explique qu’il a eu la demande de la part d’administrés ainsi que de personnes extérieures de locations de matériel ainsi que d’espaces pour pouvoir organiser des évènements privés (anniversaires, mariages.....) où de loisirs,

Considérant l’avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 18 avril,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

FIXE les tarifs de location de matériel et espace pour évènement privés où de loisirs comme suit :

	Margencéens	Extérieurs
Location BARNUM 3m x 3m	30 EUROS/Jour	60 EUROS/Jour
Location Chaises X2	3 EUROS/Jour	5 EUROS/Jour
Location Table Bistrot	5 EUROS/Jour	10 EUROS/Jour
Location Table	5 EUROS/Jour	10 EUROS/Jour
Espace Fond du parc délimité par les allées sous Sequoia	500 EUROS/Jour	800 EUROS/Jour
Caution	1000 EUROS	1600 EUROS

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20240426-DEL725042024-DE
Date de télétransmission : 26/04/2024
Date de réception préfecture : 26/04/2024

DIT qu'un règlement intérieur sera fait afin de pouvoir établir les horaires (de 8H30 à 19H30), de limiter les nuisances sonores et lumineuses, de respecter la propreté des lieux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement ainsi que tout document s'y rapportant dès qu'il sera établi,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency le 26/04/2024

Le Maire,

